

Convention financière 2026 / 2027

**Nos tarifs ont connu une légère augmentation afin de refléter l'évolution de l'inflation. Dans un contexte international incertain, marqué par des risques de crise énergétique, nous restons attentifs à l'évolution des coûts. En cas de hausse majeure du prix de l'énergie, nous pourrions être amenés à réviser nos tarifs en cours d'année, tout en veillant à vous informer en toute transparence.*

L'inscription de votre enfant dans l'établissement vous engage dans le règlement des sommes dues. C'est contractuel. En cas de défaut de paiement, une procédure de contentieux sera engagée. La signature de cette fiche vaut acceptation des tarifs et modalités de règlement ; tout défaut de paiement de la scolarité pourra entraîner la résiliation du contrat de scolarisation par l'établissement.

FRAIS FIXES*				
CATEGORIES	Quotient Familial (QF) Le calcul du quotient familial sera calculé à partir du dernier avis d'imposition et en fonction du calcul suivant : Revenu fiscal de référence divisé par 12 ,	Tarif mensuel Pour 1 enfant	Tarif mensuel Pour 2 enfants	Tarif mensuel Pour 3 enfants
A	0 à 1000	36 €	31 €	26 €
B	1001 à 1700	64 €	58 €	53 €
C	1701 à 2800	77 €	72 €	67 €
D	2801 à 3500	84 €	79 €	74 €
E	3501 à 4400	92 €	87 €	82 €
F	4401 à 6300	102 €	97 €	92 €
G	6301 et plus	117 €	112 €	107 €
Volontaire		140 €	130 €	120 €
FRAIS SCOLAIRES ANNEXES				
Cotisation à l'Association des parents d'élève (APEL)			24 €	

FRAIS POUR SERVICES ANNEXES

Merci de cocher les services que vous choisissez (cantines + garderie pour les maternelles)

CANTINE

Le prix du repas comporte le repas en lui-même, tout le dispositif de surveillance et les ateliers mis en place. Les repas doivent être commandés pour le mois entier. Seuls les repas décommandés la veille avant 10h00 depuis l'espace élève / réservation seront remboursés.

Pour les inscriptions ponctuelles, un délai de 24 heure est impératif. Si le repas n'est pas commandé dans le délai, l'enfant ne pourra pas déjeuner à la cantine.

**La restauration est un service rendu aux familles et n'est nullement un temps obligatoire.
Le temps de présence de l'enfant est soumis à son comportement.**

L'inscription se fait via école directe	MATERNELLES	ELEMENTAIRES
Externe (aucun repas)		
½ Pension	5€40 le repas	5€60 le repas
PAI	1€ 60 le repas	

GARDERIE MATERNELLE

Payant : Le matin de 07h30 à 08h00

Payant : L'après-midi de 16h30 à 18h30 le lundi / mardi / jeudi et le vendredi à 18h00

En dehors de ces horaires la surveillance est effectuée gratuitement dans le cadre du service scolaire.

Possibilité de centre de loisir pour les maternelles le mercredi après-midi, inscription auprès de PAREJ —> Téléphone plateforme de PAREJ : 05 34 43 88 70
Centre de Loisir ALSH le mercredi après-midi

Abonnement garderie 1 enfant	40€ / mois	100€ le trimestre
Abonnement garderie 2 enfants	60€ / mois	150€ le trimestre
Garderie exceptionnelle en cas de non-inscription	10€ la garderie	

Un supplément vous sera facturé 8€ par ¼ d'heure entamé en dehors des horaires proposés

GARDERIE À PARTIR DU CP JUSQU'AU CM2

Encadrement des élèves sur les temps périscolaires aux soins de l'ALAE.
Inscriptions obligatoires pour les élèves déjeunant à l'école
Consultation des tarifs et inscription (avant la rentrée) www.parej.fr onglet inscription
Téléphone plateforme de PAREJ : 05 34 43 88 70
Centre de Loisir ALSH le mercredi après-midi

Écrire NOM ET PRENOM des parents avec la "mention lu et approuvé"